

MAÎTRISE
OPTION SCIENCES PSYCHIATRIQUES
PROGRAMME DE SCIENCES BIOMÉDICALES
FACULTÉ DE MÉDECINE
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

DOCUMENT D'INFORMATION PRÉPARÉ PAR
LE COMITÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES (CODES)
DÉPARTEMENT DE PSYCHIATRIE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
codes-psychiatrie@umontreal.ca
[Mise à jour : Janvier 2018]

NOTE

Ce document présente la nouvelle structure de la maîtrise en sciences biomédicales – option sciences psychiatrique. Cette nouvelle structure entre en vigueur à l'automne 2016.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Objectifs de la maîtrise en sciences biomédicales

Le programme de maîtrise en sciences biomédicales vise à initier l'étudiant¹ à la recherche clinique ou fondamentale dans un milieu clinique.

Pour plus d'informations sur le programme des études supérieures en sciences biomédicales, veuillez consulter le site web du programme au : <http://biomedicales.umontreal.ca/>

Objectifs spécifiques de l'option sciences psychiatriques

Les objectifs spécifiques de l'option «sciences psychiatriques» sont l'acquisition de connaissances de base et l'initiation à la recherche dans l'un et/ou l'autre des divers aspects fondamental, clinique, évaluatif ou épidémiologique de la santé mentale, incluant le développement d'habiletés de communication scientifique orale et écrite. Au terme de cette formation, les étudiants pourront entreprendre des études au doctorat ou travailler au sein d'une équipe de recherche dans les secteurs privé, public ou parapublic.

¹ *L'usage du masculin doit être entendu comme neutre et n'a d'autre but que d'alléger le texte

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP). Consulter les conditions générales d'admissibilité à l'Université de Montréal sur le site: www.fesp.umontreal.ca – Admission

Conditions d'admissibilité du programme de sciences biomédicales (Faculté de médecine)

- Posséder un baccalauréat ès sciences (B.Sc.) ou d'un diplôme dans une discipline appropriée ou être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ; ou avoir toute autre formation jugée équivalente et appropriée.
- Le comité d'admission peut exiger une lettre de motivation et/ou une rencontre sous forme d'entrevue avec le candidat
- Avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,0 et conserver cette moyenne tout au long des études.
- Identifier un professeur qui accepte de diriger les travaux de recherche. Le professeur doit détenir une affectation à la FESP pour la formation de chercheurs à la maîtrise.
- ✓ Pour l'option sciences psychiatriques, il est nécessaire que le directeur de recherche soit membre du département de psychiatrie de l'Université de Montréal et qu'il soit autorisé à diriger des étudiants aux études supérieures en sciences psychiatriques. La liste des professeurs admissibles et de leurs champs de recherche est disponible dans la section "Études – Cycles supérieurs – Maîtrise en sciences biomédicales, option sciences psychiatriques" sur le site du département de psychiatrie: <http://www.psychiatrie.umontreal.ca/>. Le co-directeur de recherche peut être membre d'un autre département ou d'une autre université.

PROGRAMME DE MAÎTRISE (TOTAL DE 45 CRÉDITS)

Le programme de maîtrise comprend des cours du niveau des études supérieures, la réalisation d'un projet de recherche et la rédaction d'un mémoire.

Le programme de maîtrise de l'option sciences psychiatriques du programme de sciences biomédicales comprend:

- 31 crédits pour le mémoire (SMC-6904)
- 14 crédits de cours:

8 crédits de cours obligatoires

MMD 6005	(1 crédit)	Éthique et recherche en santé
PST 6100	(3 crédits)	Thèmes de recherche en psychiatrie
PST 6110	(3 crédits)	Psychopathologie et cycles de vie
PST 6120	(1 crédit)	Sciences et sémiologie psychiatrique

3 à 6 crédits de cours optionnels

PST 6200	(3 crédits)	Sommeil, chronobiologie et rêves
PST 6511	(3 crédits)	Psychiatrie et sciences humaines
PST 6512	(3 crédits)	Toxicomanie et santé mentale
PST 6513	(3 crédits)	Partenariats patients en psychiatrie

0 à 3 crédits au choix (voir exemples de cours possibles à l'Annexe 1)

Les cours de sigle PST sont sous la responsabilité du département de psychiatrie. Vous trouverez une description détaillée de ces cours sur le site web du département de psychiatrie (Études - Cycles supérieurs – Cours de deuxième et troisième cycles) <http://www.psychiatrie.umontreal.ca/>.

DURÉE DE LA MAÎTRISE (Scolarité; rédaction et dépôt du mémoire)

Durée minimale : 3 trimestres à temps plein (1 an)

Durée maximale : 6 trimestres (2 ans) à temps plein ou 9 trimestres (3 ans) à temps partiel

→ Possibilité de prolongation pour des raisons exceptionnelles – Maximum 1 an – sur demande écrite (formulaire), cosignée par le directeur de recherche et adressée au directeur du programme de sciences biomédicales (msc-biomedicales@umontreal.ca).

PROCESSUS D'ADMISSION

Dates limites des demandes d'admission à l'université:

- Session d'été : avant le 1^{er} février
- Session d'automne : avant le 1^{er} février (1^{re} cohorte) ou le 1^{er} mai (2^e cohorte)
- Session d'hiver : avant le 15 septembre (1^{re} cohorte) ou le 1^{er} novembre (2^e cohorte)

Consulter l'adresse web pour les demandes d'admission aux études supérieures à l'Université de Montréal: www.fesp.umontreal.ca – Admission ou le site web du programme : <http://biomedicales.umontreal.ca/admission-cheminement/admission/>

Communiquer les informations suivantes au programme de sciences biomédicales à l'adresse: msc-biomedicales@umontreal.ca, avec une copie au CODES de l'option sciences psychiatriques à l'adresse: codes-psychiatrie@umontreal.ca.

1. Nom du directeur de recherche.
2. Précisez que votre demande d'admission est pour l'option sciences psychiatriques.

3. Votre directeur de recherche doit confirmer par courriel (msc-biomedicales@umontreal.ca), avec copie à codes-psychiatrie@umontreal.ca qu'il accepte de vous diriger en indiquant clairement son affiliation au département de psychiatrie et ses coordonnées.

Le programme de sciences biomédicales vous fera parvenir 2 formulaires à compléter avec votre directeur de recherche :

1. Enregistrement du sujet de recherche. Sur ce document, vous devrez indiquer, entre autres, le titre de votre sujet de recherche et inclure un résumé du projet de recherche (environ 300 mots) avec problématique, objectifs et méthodologie envisagée. Au besoin, vous devrez fournir l'approbation du comité d'éthique pour votre projet de recherche.

2. Plan global d'études. Sur ce document, vous devrez indiquer, entre autres, les modalités de votre inscription à la maîtrise en sciences psychiatriques (ex., temps plein ou partiel), le nom de votre directeur (et co-directeur, s'il y a lieu), les cours que vous prévoyez suivre et le calendrier de vos activités de formation (ex., scolarité; activités de recherche; dépôt du mémoire). Notez que le cours obligatoire PST-6100 "Thèmes de recherche en psychiatrie" est le cours d'entrée à l'option sciences psychiatriques et qu'il doit nécessairement être suivi à la première session d'automne suivant votre inscription.

Ces **2 formulaires doivent être signés** par l'étudiant et par le directeur de recherche (et co-directeur, s'il y a lieu). Ils sont ensuite numérisés (fichiers PDF) et **transmis** au CODES de l'option sciences psychiatriques par courriel (codes-psychiatrie@umontreal.ca).

→ **La présidente du CODES doit approuver et signer ces documents avant de les transmettre au responsable du programme de sciences biomédicales à la Faculté de médecine.**

Après réception des documents approuvés par le CODES, le responsable du programme de sciences biomédicales procédera à la recommandation d'admission et vous recevrez une confirmation postale de la Faculté des études supérieures. **Il est très important de confirmer le maintien de votre candidature.**

Par la suite, le programme de sciences biomédicales procédera à votre inscription aux cours mentionnés sur votre plan global d'études. Les inscriptions sont automatiques à chaque trimestre : *Avril* pour la session d'été, *Août* pour la session d'automne et *Décembre* pour la session d'hiver. Aucune confirmation ne sera envoyée et il est de votre responsabilité de vérifier votre inscription sur le guichet étudiant, à l'aide de votre UNIP attribué lors de votre demande d'admission.

Au cours de vos études, il est possible de changer les cours mentionnés sur votre plan global d'études ou de modifier le statut et le titre de l'enregistrement du sujet de recherche. Pour ces modifications, utiliser le formulaire «*Modification au régime d'études*». Les modifications d'inscription, annulation de cours ou suspension de trimestre (maximum de 3 trimestres) doivent se faire avant le dernier jour du premier mois de la session en cours (dans les deux premières semaines pour le trimestre d'été).

ENCADREMENT

PARRAIN OU COMITÉ DE PARRAINAGE

Depuis l'automne 2009, tous les nouveaux étudiants inscrits dans un programme de maîtrise de recherche à la Faculté de médecine doivent s'entourer d'un comité de parrainage (appelé aussi "comité de suivi") ou, au minimum, d'un parrain, tel que décrit ci-après.

Nomination – Le parrain ou le comité de parrainage d'un étudiant inscrit à un programme de formation à la maîtrise est proposé, en accord avec l'étudiant, lors de sa demande d'inscription au programme, ou au plus tard 3 mois après son inscription; ce choix doit être approuvé par le directeur du programme de sciences biomédicales (msc-biomedicale@umontreal.ca) et transmis au CODES de l'option sciences psychiatriques (codes-psychiatrie@umontreal.ca).

Mandat – Le rôle du parrain ou comité de parrainage est de veiller à la progression de l'étudiant.

Rencontres – L'étudiant planifie au moins une rencontre par année avec son parrain ou comité de parrainage, en présence ou en l'absence de son directeur de recherche. Il faut prévoir des rencontres supplémentaires si un étudiant est en difficulté ou si l'étudiant le demande.

Activités – Lors de ces rencontres, le parrain ou comité de parrainage doit s'assurer d'une progression adéquate du projet de recherche et de l'atteinte des objectifs académiques.

Rapport – Des suggestions visant à enrichir le projet peuvent être rapportées dans l'évaluation écrite. Le parrain ou le comité de parrainage achemine son rapport à la direction du programme de sciences biomédicales (msc-biomedicales@umontreal.ca) et au CODES de l'option sciences psychiatriques (codes-psychiatrie@umontreal.ca) moins de trois semaines après chaque réunion.

Le rapport du comité de parrainage à compléter est envoyé à l'étudiant par les techniciennes à la gestion des dossiers étudiants (TGDE) du programme de sciences biomédicales.

ÉVALUATION FORMATIVE

Depuis l'automne 2009, la Faculté de médecine exige que les étudiants soient évalués 2 fois par année par leur directeur de recherche. La Faculté de Médecine suggère l'utilisation d'une fiche où les progrès concrets peuvent être colligés en plus d'évaluer les habiletés jugées essentielles à un étudiant en formation dans un domaine de recherche. Ces évaluations formatives sont indépendantes de la rencontre avec le comité de parrainage et doivent avoir lieu entre les réunions du comité de parrainage. La fiche est remplie par le directeur de l'étudiant et le contenu est discuté avec l'étudiant qui doit la signer avant de l'acheminer au directeur du programme de sciences biomédicales (msc-biomedicales@umontreal.ca) et au CODES de l'option sciences psychiatriques (codes-psychiatrie@umontreal.ca) et elle est déposée au dossier de l'étudiant.

La fiche d'évaluation formative à compléter est envoyée à l'étudiant par les techniciennes à la gestion des dossiers étudiants (TGDE) du programme de sciences biomédicales.

CODES de l'option sciences psychiatriques

L'étudiant peut consulter le CODES de l'option sciences psychiatriques pour discuter de l'orientation de ses études, de l'évolution de son travail de recherche ou de problèmes liés à ses études de maîtrise (codes-psychiatrie@umontreal.ca).

PASSAGE DIRECT DE LA MAÎTRISE AU DOCTORAT

Un étudiant qui a un dossier académique fort (moyenne de 3,3 et plus) peut être admis au doctorat sans rédaction de mémoire. Les étudiants ayant une moyenne supérieure à 3,7 peuvent également être recommandés pour une bourse de passage direct de la FESP.

Avant de faire la demande de passage direct, l'étudiant doit avoir complété un an (3 trimestres) de scolarité à temps plein et avoir terminé les 14 crédits de cours de la maîtrise en sciences psychiatriques. La demande de passage direct de la maîtrise au doctorat peut être rejetée si l'étudiant dépose sa demande plus de 4 trimestres après son inscription à la maîtrise.

Les dates limites pour faire une demande sont 1^{er} février pour les sessions de l'été et de l'automne (1^{ère} cohorte), le 1er mai pour la session automne (2^e cohorte) et le 1^{er} novembre pour la session d'hiver.

Pour faire sa demande, l'étudiant doit d'abord remplir une demande d'admission en ligne à l'adresse www.etudes.umontreal.ca en précisant qu'il s'agit d'un passage direct.

L'étudiant doit ensuite transmettre les documents suivants au CODES de l'option sciences psychiatriques (codes-psychiatrie@umontreal.ca):

1. Une lettre au directeur du programme de sciences biomédicales demandant la permission de faire un passage direct au doctorat;
2. Une lettre de recommandation du directeur de recherche;
3. Un rapport synthèse (15-20 pages, double interligne, excluant les figures, tableaux et références) des travaux effectués durant la maîtrise;
4. Une esquisse du projet de recherche au doctorat (250-500 mots);
5. Un curriculum vitae;
6. Un bulletin de notes non officiel.

Après évaluation du dossier, le CODES de l'option sciences psychiatriques joindra sa recommandation au dossier et transmettra le tout au secrétariat du programme de sciences biomédicales.

→ Notez que si le passage direct est accepté, les cours suivis à la maîtrise ne sont pas crédités au doctorat. Le programme de doctorat de l'option sciences psychiatriques est décrit dans le document d'information disponible sur le site du département de psychiatrie (Études - Cycles supérieurs – Cours de deuxième et troisième cycles) <http://www.psychiatrie.umontreal.ca/>

Important: Pour bénéficier d'une bourse de passage direct au doctorat de la FES, l'étudiant doit nécessairement faire sa demande de passage direct avant la fin du 3^{ème} trimestre suivant son inscription, c'est-à-dire avant d'être en rédaction. Cette demande de bourse se fait en même temps que la demande de passage direct.

ADRESSE COURRIEL

L'Université de Montréal assigne à chaque étudiant une adresse courriel institutionnelle du type : prénom.nom@umontreal.ca. Cette adresse est la seule utilisée par l'université (professeurs, facultés, départements, services, administration) pour communiquer avec les étudiants. Ceux-ci doivent donc prendre connaissance des courriels qui leur seront envoyés à cette adresse, à défaut de quoi ils risquent de ne pas recevoir certaines informations indispensables.

ANNEXE 1

EXEMPLES DE COURS AU CHOIX **MAÎTRISE EN SCIENCES BIOMÉDICALES - OPTION SCIENCES PSYCHIATRIQUES**

Neurosciences

- NRL-6051 (3 cr.): "Neurosciences des systèmes"
NRL-6070 (3 cr.): "Neurophysiologie fonctionnelle"
NRL-6091 (3 cr.): "Impact clinique des neurosciences"

Pharmacologie:

- PHL-6031 (3 cr.): "Neuropharmacologie"

Psychologie:

- PSY-6407 (3 cr.): "Séminaire en psychologie cognitive et neuropsychologie"
PSY-6413 (3 cr.): "Neuropsychopathologie 1"

Médecine sociale et préventive:

- MSO-6001 (3cr.): "Concepts de base en épidémiologie"
MSO-6060 (3 cr.): "Concepts de base en biostatistique"
MSO-6080 (3 cr.): "Santé Mentale"

Administration de la santé:

- ASA-6175 (3 cr.): "Méthodes d'évaluation économique"
ASA-6177 (3 cr.): "Méthodologie de la recherche"
ASA-6704 (3 cr.): "Introduction à la recherche qualitative"

Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres choix sont possibles, en fonction des besoins et des intérêts de l'étudiant, sur approbation du CODES et du directeur de recherche.

Notez que certains cours ne sont pas offerts à chaque année ou sont annulés lorsque le nombre d'étudiants inscrits est insuffisant.